

OFFRE RÉGLEMENTAIRE MOVINMOTION

Rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle est l'un des **cas de sortie d'un salarié en CDI**.

Fondée sur un **commun accord** entre l'employeur et le salarié, la rupture conventionnelle répond à une procédure spécifique.

Nous proposons :

- Préparation du calendrier de rupture conventionnelle
- Calcul du montant de l'indemnité de rupture conventionnelle
- Etablissement du CERFA de rupture conventionnelle et envoi à la DIRECCTE
- Etablissement du bulletin de paie de sortie du salarié et incidences sociales/fiscales

Facturation : 140 crédits + 20 crédits le bulletin

Contrat permanent

Le contrat de travail permet d'initier la relation contractuelle entre l'employeur et le salarié. Il répond à des règles spécifiques, qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée.

Nous proposons :

- En amont choix du contrat de travail (CDD/CDI) le plus adapté au salarié
- Détermination des particularités liées à l'emploi/secteur d'activité et clauses spécifiques
- Rédaction du contrat définitif selon les obligations légales et conventionnelles

Facturation : 200 crédits

Audit de votre process de gestion sociale Movinmotion

L'audit social permet de vérifier la **conformité des pratiques sociales** d'une structure au regard de la réglementation légale et conventionnelle.

Nous proposons :

- Analyse des différents cadres d'embauche et saisies sur Movinmotion
- Rappel de la réglementation légale et conventionnelle en vigueur sur les sujets traités
- Détermination des conséquences et risques encourus par l'employeur
- Recommandation de nouvelles pratiques le cas échéant

Facturation : sur devis

Accompagnement poussé contrôle URSSAF

Tout employeur peut faire l'objet d'un contrôle URSSAF au cours de la vie de sa structure, avec possiblement des conséquences importantes pour celle-ci.

Nous nous engageons à vous communiquer les informations demandées lors d'un contrôle URSSAF.

Grâce à l'accompagnement poussé nous proposons en plus :

- Accompagnement sur place et assistance de l'employeur

Facturation : sur devis

Accompagnement redressement judiciaire

Lors de la mise en place d'un **redressement judiciaire en cours de mois**, il convient de séparer les déclarations sociales aux organismes sociaux. En théorie les déclarations sociales sont mensuelles et ne peuvent être fractionnées, il s'agit donc d'une procédure exceptionnelle.

Nous proposons :

- Déclaration fractionnée des cotisations sociales aux organismes sociaux

Facturation : 150 crédits

Bulletins spécifiques

1. Bulletin prud'homal

Suite à une décision de justice l'employeur peut être amené à établir un **bulletin de salaire prud'homal**, répondant à un traitement social et fiscal spécifiques.

Nous proposons :

- Récupération en amont des informations nécessaires à l'établissement du bulletin prud'homal
- Etablissement du bulletin prud'homal en concertation avec l'avocat

Facturation : 230 crédits + 20 crédits le bulletin

2. Bulletin transactionnel

Suite à une rupture de contrat de travail l'employeur et le salarié peuvent convenir de l'**octroi d'indemnités transactionnelles**, répondant à un traitement social et fiscal spécifiques.

Nous proposons :

- Récupération en amont des informations nécessaires à l'établissement du bulletin transactionnel
- Etablissement du bulletin transactionnel

Facturation : 90 crédits + 20 crédits le bulletin